

*A l'attention de nos adhérents*

A Besançon,  
Le 21 avril 2023

**VOTRE NUMERO ADHERENT : xxxxxx**

**Objet : Convocation de l'assemblée générale extraordinaire**

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale extraordinaire de notre association est convoquée à l'adresse 3 chemin du Cerisier – 25020 BESANCON, le 26 mai 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022,
- Examen des deux rapports du commissaire à la fusion,
- Approbation des opérations de fusion avec les associations SIST BTP 21 et SIST BTP 71 et des textes définitifs des traités de fusion,
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature des traités de fusion définitifs,
- Approbation des statuts modifiés de l'association fusionnée,  
Pouvoir pour les formalités,
- Questions diverses.

Conformément à l'article 21 des statuts, l'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si le nombre de membres « adhérents » en droit d'y participer, présents ou représentés, représente au moins 10 % des membres de l'association. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire est organisée dans le mois et, dans ce cas, les délibérations prises à la majorité des membres présents ou représentés en droit de voter, sont valables et s'imposent à tous, quel que soit le nombre de ces membres.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Pour des raisons pratiques et en application des dispositions de l'article 15-4 du décret du 16 août 1901, les documents ci-dessous sont mis à disposition des membres, au siège social de l'association et sur son site internet, 30 jours avant la réunion de l'assemblée, objet de la présente :

- Les projets de traités de fusion avec les associations SIST BTP 21 et SIST BTP 71 ;
- Les rapports du commissaire à la fusion ;
- Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ;
- Un extrait des délibérations des associations participantes arrêtant les projets de fusion, avec indication du nombre des membres présents, du nombre des membres représentés et du résultat des votes ;
- Le titre, l'objet, le siège social, une copie des statuts en vigueur et le dernier rapport annuel d'activités, des associations participantes ;
- Les motifs, buts et conditions des opérations ;

- La désignation et l'évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits, dont la transmission à l'association SPIST BTP FRANCHE-COMTE est prévue, et les méthodes d'évaluation retenues ;
- La liste des établissements des associations participantes avec indication de leur siège ;
- La liste des membres chargés de l'administration de chaque association participante, à l'exception des indications relatives à la nationalité, profession et domicile ;
- Pour les trois derniers exercices, les comptes annuels, le budget de l'exercice courant, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des associations participantes utilisés pour établir les conditions de l'opération ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion ;
- Les conditions dans lesquelles les contrats de travail des associations concernées par les deux opérations de fusion, sont transférés à l'association SPIST BTP FRANCHE-COMTE, conformément aux articles L.1224-1 et L.1224-2 du Code du travail.

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à ces réunions, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, dont le modèle est joint à la présente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**La présidente**  
**Madame Corinne DESEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Deseille", enclosed within a large, hand-drawn oval shape.

## PRESENCE ou POUVOIR

**A nous retourner avant le 10/05/2023 :**

Par mail à [contact@sstbtp-besancon.fr](mailto:contact@sstbtp-besancon.fr)

Ou par courrier à **SIST BTP DE FRANCHE-COMTE, 3 Chemin du Cerisier, BP 1963, 25020 BESANCON**

Je soussigné \_\_\_\_\_,  
Entreprise \_\_\_\_\_, Adhérent n° \_\_\_\_\_ \*,  
\*(se reporter à la convocation pour préciser le n° adhérent)  
Demeurant \_\_\_\_\_, membre de l'association :

### SERVICE DE PREVENTION INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL DE FRANCHE COMTE (SPIST BTP FRANCHE-COMTE)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 3 chemin du Cerisier – 25020 BESANCON

Sera présent à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 mai 2023 à 10 heures,  
à l'adresse 3 chemin du Cerisier – 25020 BESANCON

OU, constitue pour mandataire :

**Madame Corinne DESEILLE**, présidente de l'association SPIST BTP FRANCHE-COMTÉ, sous réserve que le nombre de mandats précédemment reçus par celle-ci ne dépasse pas les 199 pouvoirs, et à défaut et par ordre de priorité parmi la liste des personnes suggérées suivantes (administrateurs au Conseil d'Administration :

- |            |            |           |  |
|------------|------------|-----------|--|
| • Monsieur | VIPREY     | Dominique | Fédé régionale Bâtiment FC             |
| • Monsieur | WORMS      | Pierre    | Fédé régionale Bâtiment FC             |
| • Monsieur | DE STEFANO | Pierre    | Fédé Départementale Bâtiment Belfort   |
| • Monsieur | MOREL      | Nicolas   | Fédé Départementale Bâtiment Belfort   |
| • Madame   | VUILLEMEY  | Jocelyne  | Fédé Départementale Bâtiment Doubs     |
| • Monsieur | JOURNIAC   | Florent   | Fédé Départementale Bâtiment Jura      |
| • Monsieur | RAMBOZ     | Nicolas   | Fédé Départementale Bâtiment Jura      |
| • Monsieur | JEANROY    | Patrick   | Fédé Départementale Bâtiment Hte-Saone |
| • Monsieur | BRISARD    | Nicolas   | Fédé Départementale Bâtiment Hte-Saone |
| • Monsieur | MOREAU     | Pierre    | Fédé régionale des TP de FC            |
| • Monsieur | MARCONOT   | Claude    | Fédé régionale des TP de FC            |
| • Monsieur | DUCROT     | Pascal    | CAPEB de FC                            |

OU, à défaut, constitue pour mandataire :

M./Mme \_\_\_\_\_, membre

Pour me représenter à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'association, convoquée à l'adresse 3 chemin du Cerisier – 25020 BESANCON, le 26 mai 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022,
  - Examen des deux rapports du commissaire à la fusion,
  - Approbation des opérations de fusion avec les associations SIST BTP 21 et SIST BTP 71 et des textes définitifs des traités de fusion,
  - Le cas échéant, pouvoir pour la signature des traités de fusion définitifs,
  - Approbation des statuts modifiés de l'association fusionnée,
  - Pouvoir pour les formalités,
  - Questions diverses.
- .../...

**PRESENCE ou POUVOIR**

***A nous retourner avant le 10/05/2023 :***

*Par mail à [contact@sstbtp-besancon.fr](mailto:contact@sstbtp-besancon.fr)*

*Ou par courrier à SIST BTP DE FRANCHE-COMTE, 3 Chemin du Cerisier, BP 1963, 25020 BESANCON*

En conséquence, le mandataire pourra assister à ces réunions, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

*(Signature précédée de la mention manuscrite  
"bon pour pouvoir")*